



syndicat mixte des transports en commun

Conseil syndical du 27 mars 2025

Monsieur Roland JACQUEMIN
Président

Délibération n° 06

Objet : Nomination du Secrétaire de séance

Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

Date de la convocation	20 mars 2025	Présents Mesdames, Messieurs
Observation :		GBCA (770 voix) : Titulaires : Jacquemin, Bonin, Constantakatos, Guyod, Jager, Kneip, Moutarlier – Suppléante : Castaldi RBFC (140 voix) CCST (120 voix) : Titulaires : Hottlet, Rousse CCVS (40 voix) : Titulaire : Coddet – Suppléant : Salort
Nombre de voix	1 070	Procurations
-Nombre de voix pour	1 070	De Mme Aymonier (GBCA) à M Moutarlier (GBCA)
-Nombre de voix contre	0	De Mme Ketfi-Charif (GBCA) à M Kneip (GBCA)
-Abstentions	0	De M Picard (GBCA) à M Bonin (GBCA)
		De M Rousseau (GBCA) à M Guyod (GBCA)
Délibération adoptée à	l'unanimité des votants	De M Neugnot (RBFC) à M Jacquemin (GBCA)
		De M Oternaud (RBFC) à M Coddet (CCVS)
		De Mme Larcher (CCST) à M Hottlet (CCST)

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L 2121-15 du CGCT).

Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret (sauf si le conseil décide à l'unanimité, le contraire) par une élection à la majorité, éventuellement à trois tours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical désigne Monsieur Stéphane GUYOD comme secrétaire de séance.

Certifiée exécutoire,
Le Président,
Roland JACQUEMIN

Le Secrétaire de séance,
Stéphane GUYOD